



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize juin à huit vingt heure, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Campello Régina, Maire.

Présents : AUDRAS Amandine, CASTAGNA Pascal, DEL VITTO Fanny, MARTIN Linda, MONNIER Muriel, TEYSSIER Serge.

Absent représenté : SEGUIN Patrick (*pouvoir à CAMPELLO Régina*)

Secrétaire de séance : AUDRAS Amandine

Ordre du jour :

- **Projet de salle Multi-services :** demande de subvention au département de la Drôme et la région AURA.
- **Achat panneaux de signalisation « extinction éclairage public »** demande d'aide au titre des amendes de police.
- **Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022.**

La Maire ouvre la séance à 20h00 en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : unanimité pour Audras Amandine.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 - Délibérations n°15-2022 : Projet de salle Multi-services : demande de subvention au département de la Drôme et la région AURA

Demande de subvention au Département de la Drôme et à la Région AURA.

Estimation du projet terrain + construction = 236 000 € HT ce qui comprend le terrain, les frais d'actes divers, la taxe d'aménagement, les travaux (maçonnerie, charpente, couverture menuiserie, 2nd œuvre, extérieurs VRD et maîtrise d'œuvre CSPPS).

Total projet TTC = 266500 € environ.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – Délibérations n°16-2022 Achat panneaux de signalisation « extinction éclairage public » demande d'aide au titre des amendes de police

Achat panneaux de signalisation « extinction éclairage public » Demande d'aide au titre des amendes de police.

Devis de 182 € HT pour les 4 panneaux.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – Délibérations n°17-2022 Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022

Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022.

Il fallait choisir entre :

- l'affichage sur support à l'extérieur
- l'affichage papier (registre tenu à disposition en mairie)
- publication électronique (site internet)

Les élus ont décidé de rester dans la situation actuelle :

- Affichage sur support à l'extérieur (panneau extérieur de la mairie)

Les élus sont contre la publication électronique seule.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

La Maire
Régina CAMPELLO



Le Secrétaire

